



## Les impacts du projet de loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » sur l'apprentissage et la formation professionnelle sous statut scolaire en région

# COMMUNICATION

Le CESER PACA a souligné au cours de ses nombreux avis<sup>1</sup> son attachement au développement équilibré de l'apprentissage, à travers une offre de qualité et accessible à tous sur l'ensemble du territoire, pour favoriser l'insertion dans l'emploi et répondre à la demande sociale et économique, en complémentarité de la voie scolaire professionnelle. Il a également insisté sur l'importance de l'orientation et de l'accompagnement social et éducatif des apprentis afin d'éviter les ruptures dans leur parcours de formation et contribuer à leur réussite, à travers notamment la mobilité, l'hébergement et l'accès aux soins.

Au vu de la situation et du budget régional dédiés à la voie professionnelle sous statut scolaire et à l'apprentissage en 2018, qui se traduisent par :

- 30 000 apprentis environ et 59 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) pour lesquels la Région a consacré un budget de 81,7 M€ en fonctionnement, 10,7 M€ en investissement et 29,7 M€ pour les aides aux employeurs d'apprentis, avec comme perspective d'atteindre 50000 apprentis en fin de mandature
  - 50 000 jeunes environ en lycée professionnel et 119 établissements avec un budget dédié de 108,5 M€ en fonctionnement et 127,2 M€ en investissement en 2018
  - Une insertion dans l'emploi satisfaisante pour l'apprentissage avec 80% en moyenne des apprentis embauchés six mois après la fin de leur formation
- Avec des problématiques récurrentes telles que :
- Une orientation souvent par défaut avec une image des métiers insuffisamment valorisée et peu conforme avec la réalité et leurs évolutions
  - Des difficultés de recrutement dans certains secteurs dues pour partie à un manque de main d'œuvre qualifiée voire à des conditions de rémunération insuffisamment attractives
  - Un taux régional de jeunes « NEET » (ni en emploi ni en formation) de 13%
  - Les 15-24 ans subissent un taux de chômage de 26% ce qui classe la région au neuvième rang au niveau du chômage des jeunes

Le CESER, considère que si le projet de projet de loi « liberté de choisir son avenir professionnel » comporte des points positifs, il souhaite dans l'intérêt et l'avenir des jeunes de notre région, attirer l'attention sur les principaux enjeux et points de vigilance relatifs à cette réforme et en particulier sur l'apprentissage.

---

- <sup>1</sup> Avis sur CPRDFOP du 14 Mars 2017  
- Avis sur le développement de l'alternance et de l'apprentissage dans le supérieur du 5 juillet 2017  
- Avis sur le décrochage scolaire en Paca du 5 juillet 2017  
- Avis sur Le logement en internat des lycéens et apprentis en internat en région Paca 2016

### **S'agissant des principaux points clés de la réforme qui sont :**

- La perte de la compétence apprentissage pour les Régions
- Une recentralisation par l'intermédiaire d'une nouvelle agence « France compétences » en charge du suivi de la qualité et du coût des formations,
- La libre création des CFA
- Le financement au contrat
- Et le pilotage placé sous la responsabilité des branches professionnelles,

### **→ Le CESER souligne que cette réforme systémique pourrait entraîner les risques suivants :**

- Une implantation inégale des établissements sur notre territoire au détriment des zones non métropolitaines et du haut pays avec une aggravation des fractures sociales dans certains territoires de la région dans lesquels l'accès à la formation pour tous déjà difficile serait compromis en particulier pour les niveaux V et IV ouverts aux apprentis mineurs
- Une remise en cause possible de l'objectif de complémentarité entre les différentes voies de formation professionnelle, inscrit dans le CPRDFOP<sup>2</sup>
- Une fragilisation des CFA interprofessionnels qui ne relèvent pas de branches professionnelles structurées tels que les métiers rares, ceux du social ou de l'artisanat dont certains risquent de ne pas avoir les moyens d'assurer la formation sur les territoires. Ainsi, la survie de certains CFA structurellement déficitaires dépendra du dialogue entre les branches et les instances régionales
- Un financement au contrat qui peut mettre en péril des petits établissements et la stabilité de l'équipe pédagogique faute d'engagements pluriannuels
- Des situations de discrimination dans l'accès à la formation liées aux capacités de mobilité ou d'hébergement
- Des besoins territoriaux en compétences qui pourraient se limiter à des besoins à court terme / adéquationnistes s'ils n'étaient confiés au niveau national qu'aux seules branches professionnelles, sans régulation au niveau régional et vision interprofessionnelle.

### **→ Le CESER estime que ce projet de loi pourrait se traduire par un désengagement de la Région au niveau de l'accompagnement social et éducatif des apprentis concernant :**

Les aides pédagogiques et sociales qui risquent de ne plus être délivrées aux apprentis (aide aux premiers équipements, carte « zou », e-pass culture, fonds social aux apprentis aide à la mobilité à l'international) avec des effets préjudiciables sur l'accompagnement des jeunes et donc sur leurs chances de réussite alors que nombre d'entre eux sont confrontés à des difficultés sociales.

### **→ Le CESER fait part de son inquiétude sur les dispositions transitoires en particulier dans notre région en termes financiers en région, préalablement à la mise en œuvre de la future loi.**

### **Ces préoccupations conduisent le CESER à solliciter l'attention des responsables politiques sur les points de vigilance tels que :**

- La nécessité de maintenir la complémentarité entre l'apprentissage et la voie scolaire professionnelle à travers le schéma des formations professionnelles et de l'apprentissage au sein du CREFOP<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelles

<sup>3</sup> Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

- Le maintien d'une offre de formation de proximité prioritairement pour les niveaux IV et V et les apprentis mineurs
- Une répartition équilibrée de l'apprentissage par niveau avec un accès à l'apprentissage pour tous à travers la lutte contre les discriminations de tous types (territoriales, sociales, sexistes ...)
- La création de nouvelles formations pour les métiers émergents, la mutualisation des plateaux techniques et la nécessité d'une gouvernance quadripartite pour les campus des métiers et des qualifications
- La mobilisation des observatoires territoriaux et de branche (OPMQ)<sup>4</sup> dans la définition croisée des besoins en compétences
- La prise en compte régionale des attentes de l'Etat, des Régions et des branches professionnelles à travers une déclinaison régionale de « France compétences » pour le financement de l'apprentissage
- L'accompagnement des jeunes pour favoriser une orientation choisie à travers notamment la mise en place prévue des classes de pré-apprentissage qui doivent être le lieu pour éveiller les jeunes au secteur des métiers et à leurs perspectives d'insertion professionnelle sans devenir un moyen d'exclusion pour les élèves en difficulté de la voie générale
- Le financement des formations dans les territoires ruraux, les métiers rares et l'accompagnement des apprentis sont essentiels pour respecter le principe d'équité sur les territoires et contribuer à la réussite des jeunes. Ces mesures doivent pouvoir trouver une réponse dans le cadre des deux dotations envisagées (250M€ ET 180M€) à travers des moyens financiers adaptés aux spécificités de notre région et pour assurer l'accompagnement social et éducatif des apprentis
- La nécessité d'encourager une mobilisation accrue des acteurs et des financeurs, suite au vote de la loi, pour gérer la période de transition dans l'intérêt des jeunes
- Le maintien des aides sociales et éducatives pour accompagner les jeunes dans leur parcours de formation en termes notamment d'hébergement (internat) et de transports
- La mise en œuvre d'indicateurs en termes quantitatifs et qualitatifs pour mesurer les impacts de la future loi sur l'emploi des jeunes

## Conclusion

Pour le CESER, il est essentiel d'ancrer l'apprentissage dans les territoires : Une répartition équilibrée des CFA sur le territoire est indispensable pour favoriser l'accès à cette voie de formation.

La Région devra mobiliser les différents acteurs dans un souci d'équité territoriale.

**La gouvernance régionale constitue l'enjeu majeur d'une réforme réussie : le CESER insiste sur la mise en place d'une entité régulatrice indispensable pour contribuer à la réussite des jeunes et pour répondre aux besoins économiques, afin de favoriser l'accès à une offre de qualité pour tous sur le territoire.**

L'amélioration de la voie de l'apprentissage nécessite la coopération entre branches et territoires et une meilleure prise en compte des partenaires sociaux dans le cadre d'une démarche quadripartite pour une formation initiale professionnelle régulée en région. Enfin, dans un souci de cohérence et de clarification le CESER prône une harmonisation des différentes lois concernant les diverses voies de formation.

---

<sup>4</sup> Observatoire prospectif des métiers et des qualifications